



Règlement d'attribution de la prime pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique Année 2024

Article 1 : obtention de la prime

Le paiement est versé à l'usager à la suite d'un dépôt de dossier complet sur le site www.saint-lo-agglo.fr sur l'espace « mes démarches en lignes » ou par courrier à Saint-Lô Agglo – service transports et mobilités durables.

Les dossiers sont disponibles sur le site internet www.saint-lo-agglo.fr dans les mairies du territoire et à l'accueil de la tour de la communauté d'agglomération (70 rue de Neufbourg – 50000 Saint-Lô).

Le budget alloué à la « prime vélo » est de 40 000 € pour l'année 2024. La prime est accordée par ordre d'arrivée, une enveloppe de 50 % du budget est réservée pour les particuliers ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur à au montant mentionné par décret (soit 15 400 € conformément au décret du 12 février 2024).

Article 2 : éligibilité du bénéficiaire

Les bénéficiaires doivent résider sur le territoire de la communauté d'agglomération.

La prime est limitée à une par personne physique majeure.

Le vélo doit être acheté neuf sur le territoire de Saint-Lô Agglo en 2024 pour une valeur inférieure ou égale à 3 000 euros TTC.

Article 3 : pièces nécessaires à l'instruction du dossier

Les pièces demandées lors du dépôt de dossier sont les suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'énergie, téléphonie fixe, internet ou avis d'imposition au nom du demandeur)
- Une pièce d'identité
- La facture d'achat du vélo à assistance électrique (datant de 2024)
- Un relevé d'identité bancaire
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu en date.
- Le certificat d'homologation à la norme européenne EN 15194 du VAE attestant que le vélo est bien catégorisé comme vélo à assistance électrique)

Article 4 : obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire a des obligations à respecter afin de cadrer l'usage de la prime :

- ne pas revendre le vélo pour une durée de trois ans à compter de la date d'émission de la facture ;

- faire l'acquisition du vélo chez un vendeur situé sur le territoire de la communauté d'agglomération ou lors de ventes exceptionnelles effectuées sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Article 5 : montant de la prime

Le montant de la prime est de 20 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de :

- 100 euros par dossier pour les bénéficiaires dont le revenu fiscal de référence par part est supérieur à 15 400 euros ;
- 200 euros par dossier pour les bénéficiaires dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 15 400 euros.

Article 6 : spécificités pour l'achat d'un vélo cargo

La prime peut également être sollicitée pour l'achat d'un vélo cargo même s'il ne bénéficie pas d'assistance électrique. Le vélo cargo peut être acheté en dehors du territoire, neuf ou d'occasion chez un commerçant revendeur, sa valeur peut dépasser 3 000€ TTC.

Le montant maximal de la prime est porté à 400€ dans la limite de 20% du prix d'achat TTC.

Article 7 : données personnelles

Des informations sont collectées par Saint-Lô Agglo auprès du bénéficiaire dans le but d'instruire la demande d'attribution d'une prime conformément au présent règlement. Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Seules les personnes habilitées au titre de leurs missions ou de leurs fonctions, accèdent aux données à caractère personnel traitées, et ce, dans la stricte limite de leurs attributions respectives et de l'accomplissement de ces missions et fonctions.

Les données sont conservées 3 ans à compter de la date de versement de la prime.

Conformément à la réglementation applicable, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, et d'opposition, étant précisé que l'exercice de ce droit peut empêcher le cas échéant l'exécution des prestations attendues.

Il peut faire valoir ses droits en contactant par écrit : Le délégué à la protection des données – Saint-Lô Agglo – 70 rue du Neufbourg - 50000 Saint-Lô – dpd@saint-lo-agglo.fr.

Saint-Lô Agglo :

Service transports et mobilités durables
70 rue du Neufbourg
CS 43708
50008 Saint-Lô Cedex
02 14 16 01 14
transports@saint-lo-agglo.fr